



COMPTE RENDU DE RÉUNION

Date : 14/01/10

Lieu : Mairie d'Etival-lès-Le Mans

Objet :	Réunion du comité consultatif « Approche Environnementale de l'Urbanisme »
----------------	---

Participants :	Qualité	Observations (absents, excusés,...)
Bedjai Franck	Membre comité	
Buon Eric	Membre comité	Excusé
Coulon Yves	Membre comité	
Franco Annie-Laure	Membre comité	
Liteau Pascal	Membre comité	Absent
Monereau Florian	Membre comité	Excusé
Morin Edmond	Membre comité	
Moulineuf Dominique	Membre comité	
Pissard Jean	Membre comité	Excusé
Piton Christophe	Membre comité	
Rousseau Michel	Membre comité	
Trouette Richard	Membre comité	
Franco Emmanuel	Maire d'Etival	
Lardeux Jean-Jacques	Conseiller Municipal	Rédacteur du CR

Diffusion : Participants +		
Conseil municipal		

Points examinés :

1	POINT DES INTERROGATIONS, REMARQUES ET SUGGESTIONS EMISES LORS DES REUNIONS DU COMITE CONSULTATIF.....	2
1.1	SECURITE ROUTIERE.....	2
1.2	CHEMINEMENTS DOUX	4
1.3	TRANSPORTS COLLECTIFS.....	6
1.4	COLLECTE DES DECHETS	6
1.5	ECONOMIE D'ENERGIE.....	6
1.6	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.....	7
1.7	PERSONNES AGEES / PERSONNES A MOBILITE REDUITE	7
1.8	SERVICE AUX ETIVALOIS	7
1.9	ORGANISATION DU COMITE CONSULTATIF.....	8
2	QUESTIONS DIVERSES.....	8
2.1	ACCES INTERNET.....	8

2.2	RENOVATION DE LA ROUTE DE THORE	8
2.3	PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)	8

1 POINT DES INTERROGATIONS, REMARQUES ET SUGGESTIONS EMISES LORS DES REUNIONS DU COMITE CONSULTATIF

Emmanuel FRANCO participe à cette réunion afin d'apporter les premiers éléments de réponse aux interrogations, remarques et suggestions émises par le comité consultatif. Les différents points évoqués, classés par thème, sont repris ci-après

1.1 SECURITE ROUTIERE

- **Réflexion sur l'aménagement de la RD309 pour réduire la vitesse de circulation des véhicules à la traversée de la commune.**



Cette réflexion va être menée. Les problèmes de stationnement de véhicules au droit du carrefour de la Ferrière, la vitesse excessive de certains véhicules sur la RD 309, l'aménagement de l'accès à l'étang entreront dans le cadre de cette dernière. Il pourrait être envisagé de limiter la vitesse des véhicules venant de St Georges à 70 Km/h dans la descente avant l'entrée dans Etival.

Emmanuel FRANCO précise que pour traiter les problèmes de sécurité routière relevés sur la commune, il va proposer au conseil municipal de réaliser une consultation auprès d'organismes d'études spécialisés dans ces problématiques. L'objectif étant de bénéficier de la compétence et de l'expérience de spécialistes de la sécurité routière pour mener des études afin de trouver des solutions pertinentes aux problèmes constatés. En terme de délai, la volonté est d'aboutir à des réalisations concrètes dès 2010.

- **Réaménagement de la zone 30 en centre bourg, adoption d'une zone 20 dite « de rencontre » afin d'améliorer la sécurité des lieux d'autant que les trottoirs sont inexistant dans la rue Principale.**



L'objectif est de réaménager cette zone 30 en 2010 avec pour perspective d'adopter une zone 20 en centre bourg (zone 30 actuelle élargie pour couvrir complètement le secteur des écoles + la mairie + à hauteur du cimetière) et une zone 30 étendue à l'ensemble de la commune.



L'aménagement ne se limitera pas à la mise en place de panneaux délimitant la zone 20, des marquages au sol et autres équipements pourraient être réalisés pour mieux matérialiser les cheminements piétonniers et inciter les automobilistes à rouler au pas. Le traitement des

sujétions posées par les arrêts intempestifs de véhicules au droit des commerces, le passage d'engins agricoles larges, le stationnement des vélos sera intégré aux études préalables à cet aménagement.

- **Dangerosité de la rue de la Ferrière pour la circulation à vélo des enfants ainsi que pour les déplacements piétonniers (trottoirs étroits). Circulation souvent rapide des véhicules rue de la Goulotière facteur potentiel d'accident, en particulier, au croisement de la rue A. Malraux.**



La réduction de la vitesse des véhicules à 30 Km/h contribuera à améliorer la situation. La création de pistes cyclables pourrait être envisagée. L'étude sécurité routière permettra d'avancer sur ces sujets.

- **Réimplantation des panneaux d'entrée dans la commune (route d'Allonnes, route de Voivres ...) placés intra muros autorisant la circulation des véhicules à 90 Km/h dans des zones habitées.**



Un arrêté du maire de la commune suffit pour procéder à ces réimplantations. A l'issue de l'étude sécurité routière qui intégrera ce point, la réimplantation des panneaux d'entrée dans la commune sera effectuée.

- **Absence de trottoirs sur la route du Creux qui conduit les piétons à circuler au milieu de la route.**



Emmanuel FRANCO rappelle que l'aménagement de ces trottoirs avait été projeté par l'ancienne municipalité dans le cadre d'un Plan d'Aménagement d'Ensemble (PAE) lié à un projet de lotissement sur Pont Chabeau. Le lotisseur ayant renoncé au projet, ces travaux, qu'il devait financer, n'ont pu être menés à bien. L'enveloppe financière de l'ordre de 1 million d'euros HT pour créer des trottoirs et autres aménagements : enfouissement des réseaux, éclairage public, assainissement ... (route du Creux et route de Voivres) reste le principal point d'achoppement à leur réalisation.

L'aménagement de trottoirs n'est pas forcément la solution au problème posé. La délimitation d'une zone piétons/cyclistes sur la route du Creux pourrait, par exemple, permettre de pallier ce problème dans un délai rapproché et d'une façon économiquement acceptable pour le budget communal.

Le traitement de ce point sera inclus dans l'étude sécurité routière et débattu avec le futur lotisseur de Pont Chabeau.

1.2 CHEMINEMENTS DOUX

- Aménagement du tronçon du chemin piétonnier, du bout du cours J. Anquetil jusqu'à la rue des Rosiers (entrée des terrains de foot), pour un accès plus rapide et sécurisé (à pied ou à vélo) vers la salle polyvalente.



Cet aménagement (repéré en rouge sur la photo) sera réalisé. La suppression de la haie le long du terrain de foot (rue des Rosiers) pourrait être l'opportunité de prolonger ce cheminement jusqu'à la salle polyvalente, ce qui permettrait d'éviter l'emprunt de la rue des Rosiers et la rue du Stade pour s'y rendre.

Un participant suggère que ce cheminement soit éclairé afin d'offrir les meilleures conditions de sécurité. La faisabilité de cet éclairage sera étudiée.

- Aménagement d'un chemin d'accès à l'étang du Parc de la Rivière au départ de la mairie en longeant l'Orne Champenoise.



Ce cheminement existe déjà partiellement, (repéré en jaune) la traversée de l'Orne Champenoise reste à résoudre pour permettre l'accès à l'étang. Une réflexion va être engagée sur la faisabilité d'installation d'une passerelle qui permettrait de réaliser cet accès.

Par ailleurs, il est envisagé de créer un autre cheminement (repéré en vert) pour se rendre à l'étang, en utilisant le chemin existant au départ de la rue de la Ferrière et passant au bout de la rue des Mésanges. Ce chemin pourrait être prolongé pour traverser la zone humide jouxtant l'Orne Champenoise, par une passerelle permettant d'en apprécier la végétation et de franchir le cours d'eau pour accéder directement à l'étang.

- Nécessité de prendre en compte les besoins des personnes à mobilité réduite dans la réalisation des cheminements doux.**

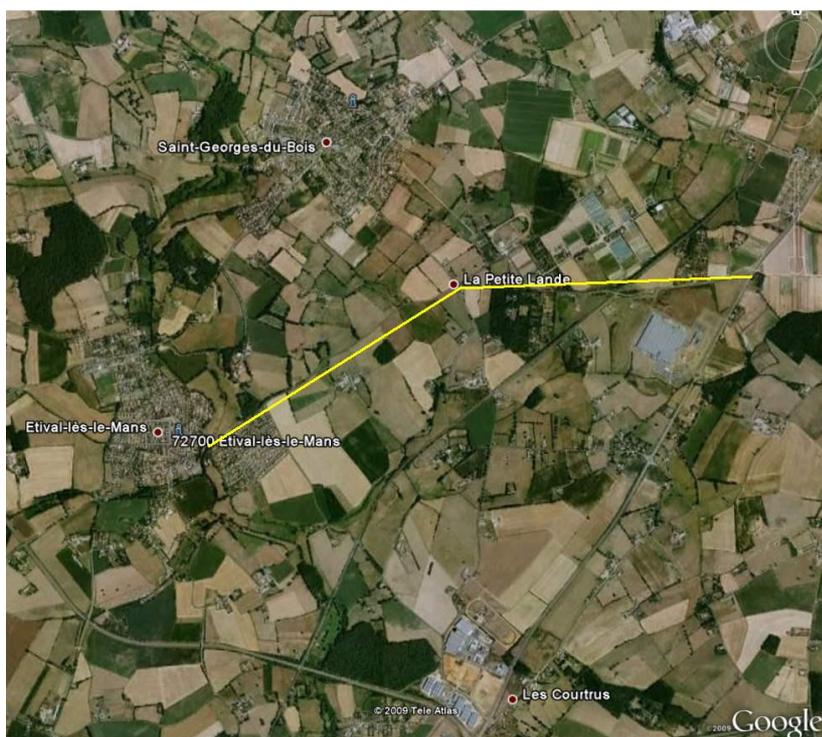
La municipalité s'efforcera d'améliorer l'accessibilité des chemins aux personnes à mobilité réduite. A titre d'exemple, le Syndicat qui gère l'étang du Parc de la Rivière projette de réaliser des installations pour permettre aux personnes handicapées de pratiquer la pêche à la ligne sur un ponton spécialement aménagé à cet effet. Le syndicat vise l'obtention du label « tourisme et handicap » qui validera les aménagements réalisés.

Par rapport à cette problématique, il est à remarquer que l'absence de trottoir en centre bourg s'avère être un atout pour faciliter le déplacement des personnes utilisant un fauteuil roulant.
- Mise en place d'un pédibus (ou « carapatte »).**

Le conseil municipal jeunes a été chargé de travailler sur ce projet en association avec les parents d'élèves, les écoles et la commission municipale « actions sociales et affaires scolaires ». L'objectif est de réaliser une phase test en juin 2010 pour une mise en place effective d'un pédibus pour la rentrée des classes de septembre 2010.
- Aménagement d'un accès piétonnier au bois de la Cornuère par la route de Fay.**

L'idée est retenue, sa réalisation ne pourra intervenir qu'en fonction des opportunités d'acquérir les terrains nécessaires. Une réflexion est menée avec St Georges pour aménager ce cheminement au départ de l'étang du Parc de la Rivière en longeant l'Orne Champenoise. Le classement dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) des zones nécessaires en zones réservées devant conduire, à long terme, à la concrétisation de ce projet.

Au sujet de ces cheminements : Emmanuel FRANCO informe qu'une voie (piétons/cyclistes) sera créée en 2010, le long de la RD 309 entre l'étang du Parc de la Rivière et St Georges. Ce cheminement sera réalisé sur le fossé qui sera comblé après installation de buses de drainage permettant l'évacuation des eaux pluviales. Par ailleurs, un participant suggère d'améliorer le cheminement structurant Goulotière ⇔ Centre bourg qui est particulièrement étroit au droit des ateliers communaux et du terrain du « Petit train ».
- Création d'une piste cyclable vers Allonnes, évitant la voie directe très empruntée par les automobilistes, desservant la halte ferroviaire Etival / St Georges (dans le cadre d'une réouverture de celle-ci) et rejoignant la piste cyclable « Usine NTN ⇔ Allonnes ».**



Des démarches ont d'ores et déjà été engagées avec Allonnes et St Georges pour la réalisation de cette piste cyclable. Si sa faisabilité est pratiquement acquise d'Etival jusqu'au carrefour des cinq routes en direction d'Allonnes, la suite du parcours s'avère être plus difficile à concrétiser. La municipalité va poursuivre ces démarches pour faire avancer ce dossier.

1.3 TRANSPORTS COLLECTIFS

- **Mise en place de navettes (bus électriques par exemple), entre Allonnes et Etival qui pourraient être de nature à inciter les Etivalois à opter pour les transports en commun.**

La mise en place de ce type de service relève des compétences du Conseil Général. Néanmoins, il est cité l'exemple de Trangé qui gère des navettes routières reliant la commune à la patinoire du Mans (desservie par le tramway, d'où l'intérêt). La mise en œuvre d'un tel service entre Etival et Allonnes nécessiterait au préalable de connaître les besoins effectifs des Etivalois et déterminer les coûts qui en résulteraient pour la commune. La faible utilisation de la navette routière hebdomadaire qui permet de se rendre d'Etival au marché de La Suze donne à réfléchir sur l'adéquation aux besoins des transports collectifs à mettre en place. Une information sera, de nouveau, diffusée sur cette navette qui ne semble pas être connue de tous les Etivalois.

La Région des Pays de Loire projetant de relancer le transport ferroviaire périurbain, la municipalité s'inscrit, plus volontairement, dans cette démarche et a demandé la réouverture de la halte ferroviaire « St Georges-Etival ». Ce dossier de longue haleine sera particulièrement suivi.

- **Projet de ligne de bus express qui prévoit de desservir St Georges et non Etival.**
Ayant eu connaissance par la presse de ce projet initié par le Pays du Mans, la municipalité est intervenue auprès du Conseil Général qui a pris acte de la demande de la commune d'Etival d'être intégrée dans les réflexions qui seront menées à ce sujet.
- **Localisation des arrêts de bus scolaires à revoir au regard des trajets primaires effectués par un certain nombre d'enfants.**
Emmanuel FRANCO précise qu'il répondra ultérieurement à cette suggestion après examen de l'historique et des motifs qui ont conduit à la localisation actuelle des arrêts de bus scolaires.

1.4 COLLECTE DES DECHETS

- **Ramassage des déchets en porte à porte, pour réduire les déplacements énergivores vers la déchetterie de Roézé.**



Le contrat de collecte des déchets passé par la Communauté de Communes du Val de Sarthe (CCVS) arrivera à échéance fin 2010. Pour le prochain contrat, la CCVS va mener une étude de faisabilité d'une collecte en porte à porte. A l'issue de cette étude, la CCVS statuera sur la mise en œuvre de ce service.

1.5 ECONOMIE D'ENERGIE

- **Réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public de la commune. Adoption de nouveaux types de lampes à basse consommation. Réduction du nombre de points d'éclairage. Révision des plages d'allumage.**

Ce diagnostic de l'éclairage public de la commune, cofinancé par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), sera réalisé en 2010.

L'attention est attirée, par un participant, sur la déficience de l'éclairage extérieur de l'école. Ce point sera examiné.

- **Absence de covoiturage sur Etival. Que faire pour y remédier ?**

La municipalité veut tenter de jouer le rôle de facilitateur pour développer le covoiturage. Via le journal communal « Etival.com », elle demandera aux Etivalois de faire connaître les trajets qu'ils proposent et ceux qu'ils souhaiteraient réaliser. Après recensement de ces trajets, les personnes intéressées seront mises en relation et géreront ensuite entre-elles les modalités du covoiturage.

Par ailleurs, il est rappelé l'existence du site covoiturage du Conseil Général consultable à l'adresse suivante : <http://www.covoiturage.sarthe.com/>

1.6 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- **Conservation du bois de la « Grande forêt » situé à proximité de la zone d'activité de la communauté de communes.**



Cette forêt est une propriété dans le domaine privé. Elle est située en zone protégée. En conséquence, tout arrachage d'un arbre doit être compensé par la plantation d'un nouvel arbre.

1.7 PERSONNES AGEES / PERSONNES A MOBILITE REDUITE

- **Prise en compte des besoins des personnes âgées et des attentes des personnes à mobilité réduite. Réalisation à moyen terme d'une maison de retraite à Etival.**

La réalisation d'une maison de retraite relève de la compétence du Conseil Général qui gère le schéma départemental des personnes âgées. Aucune réalisation n'est prévue à moyen terme sur Etival. La municipalité mise avant tout sur la réalisation de logements sociaux aptes à répondre aux besoins et attentes des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. Le maintien des personnes âgées à domicile, dans des habitats adaptés, étant largement préféré par ces dernières au placement en maison de retraite.

1.8 SERVICE AUX ETIVALOIS

- **Installation d'un distributeur automatique de billets sur la commune.**

Emmanuel FRANCO indique avoir sollicité la Banque Postale à ce sujet. Celle-ci lui a opposé un refus car elle estime que l'installation d'un distributeur automatique de billets ne sera pas assez rentable au regard du potentiel de retraits estimés sur Etival.

Il est précisé que l'épicerie EPI, en centre bourg, propose un service banque « point vert », qui permet d'obtenir des espèces suivant certaines conditions.

1.9 ORGANISATION DU COMITE CONSULTATIF

- **Souhait d'effectuer la visite d'un quartier présentant un urbanisme durable afin de se faire une idée concrète du concept et des possibilités de déclinaison sur Etival.**

Une visite d'un quartier présentant un urbanisme durable sera proposée aux membres du comité consultatif. Elle sera organisée conjointement avec la commune de Voivres qui s'est aussi engagée dans une démarche AEU.

- **Communication des travaux du comité consultatif auprès des Etivalois (via le mensuel « Etival.com » et/ou le site Internet de la commune) afin que les problématiques débattues soient portées à la connaissance du plus grand nombre.**

Un article paraîtra à ce sujet dans la prochaine édition d'Etival.com. Il informera les Etivalois que la charte ainsi que les comptes-rendus des réunions du comité consultatif sont consultables en mairie et sur le site Internet de la commune à l'adresse suivante :

<http://www.etival-les-le-mans.com/approche-environnementale-de-l-urbanisme-aeu-htm>

2 QUESTIONS DIVERSES

2.1 ACCES INTERNET

Un participant s'étonne que la commune d'Etival ne soit pas en zone dite « dégroupée » qui permettrait aux Etivalois de bénéficier d'un plus large panel d'offres d'accès à Internet. Emmanuel FRANCO indique qu'il se renseignera et communiquera ultérieurement les éléments de réponse.

2.2 RENOVATION DE LA ROUTE DE THORE

Le mauvais dressage de la route de Thoré est évoqué. Il est précisé que les travaux de réfection de cette route seront étudiés par la CCVS qui a en charge cette compétence depuis le 01/01/2010.

2.3 PRESENTATION DU PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

La présentation publique du PADD d'Etival aura lieu le 12 mars 2010 à 20h30 à la salle polyvalente d'Etival.

En marge du comité consultatif, Emmanuel FRANCO évoque la réforme territoriale engagée par le gouvernement et les risques de réduction d'horaires qui pèsent sur la Poste d'Etival.